

ENTENTE

INTERVENUE ENTRE

**LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-
OUEST (CISSSMO)**

ci-après appelé « l'Employeur »

ET

**L'ALLIANCE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX (APTS) ci-après appelé, « le Syndicat »**

Certificat d'accréditation no. AM-2002-1520

Objet : Modification article 11.04 des dispositions locales

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'article 11.01 des dispositions locales de la convention collective prévoit des modalités de remise d'un congé férié;

ATTENDU QUE l'article 21.01 des dispositions nationales de la convention collective prévoit que les treize (13) jours de congés fériés s'observent du 1^{er} juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante;

ATTENDU QUE l'Employeur souhaite uniformiser les modalités de remise d'un congé férié entre les différentes catégories d'emploi ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIIT :

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

1. Le texte prévu à l'article 11.04 des dispositions locales de la convention collective par celui-ci :

Lorsqu'une personne salariée demande un congé compensatoire, celui-ci est pris en fonction des besoins du centre d'activités, après entente entre la personne salariée et sa personne supérieure immédiate.

Les congés fériés accumulés dans cette banque doivent être écoulés au plus tard le 30 juin de chaque année ou, de manière exceptionnelle, à une date ultérieure après entente entre la personne salariée et sa personne supérieure immédiate.

2. La présente constitue une entente agréée à l'échelle locale. Elle entre en vigueur dès que signée par toutes les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE STIPULÉS CI-DESSOUS :

Catherine Choquet

Catherine Choquet, conseillère syndicale
aux relations de travail à l'APTS
Signé à (ville): Varennes
Date : 1er octobre 2025

JF Bélisle

Jean-François Bélisle, Conseiller cadre
au service des relations avec le
personnel, DRHCAJ CISSMO
Signé à (Ville) : Longueuil
Date : 30 septembre 2025

Valérie Bourdeau

Valérie Bourdeau, directrice locale APTS
À (Ville) : Léry
Le (date) : 1er octobre 2025